

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 08/11/2022	L'an deux mille vingt deux Le 14 novembre à 20 h 00
DATE D'AFFICHAGE 08/11/2022	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 21 NOV. 2022	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Grenèche, Héroult, Letourneur, Le Déroff, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Monsimier, Pignorel, Le Rétif, Simon, Stoffel, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES	<u>Absents excusés</u> : M. Péru a donné pouvoir à M. Joubin M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif Mme Quesnel
EN EXERCICE : 27	
PRÉSENTS : 24	
VOTANTS : 26	
	Secrétaire de séance : M. Alain Courteille

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE, INCENDIE ET SECOURS

Madame la Maire indique que la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 prévoit l'obligation de désigner un correspondant Défense, Incendie et Secours avant le 1^{er} novembre 2022 parmi les conseillers municipaux ou les adjoints. Ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du SDIS sur les questions de prévention, protection et lutte contre les incendies, et plus largement sur les questions de sécurité civile et mesures de sauvegarde sur la commune.

Monsieur LE BOURGEOIS est candidat pour exercer ces missions.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-21 ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 concernant la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune ;

Vu l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant la désignation d'un correspondant incendie et secours ;

Vu l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Désigner Monsieur Claude LE BOURGEOIS comme Correspondant Défense, Incendie et Secours ;
- Autoriser Madame la Maire à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

PREFECTURE DU CALVADOS

22 NOV. 2022

COURRIER

La Maire,

Nathalie Donatin

